



Calcul des jours de service pour les affectations dans le cadre de camps

Cette formule doit être remplie pour toute affectation dans le cadre d'un camp – y compris pour les jours de préparation et de rangement, limités à un maximum de 2 jours, au début et à la fin du camp – et transmise au Centre régional du service civil (CR) avec la convention d'affectation. Nous vous prions en outre de nous transmettre en même temps les conventions pour les affectations à l'essai et cours de formation concernant la préparation des camps, dans la mesure où ils ont été prévus.

Veillez tenir compte des indications de l'aide-mémoire sur les affectations dans le cadre de camps.

	A remplir par l'EA Nombre de jours	A remplir par le CR Contrôle des jours imputables
Préparation du _____ au _____ (possible seulement si les jours en question sont effectués immédiatement avant le camp et sont prévus dans le cahier des charges)		
Camp du _____ au _____		
Rangement du _____ au _____ (possible seulement si les jours en question sont accomplis immédiatement après le camp et sont prévus dans le cahier des charges)		
Total intermédiaire : nombre de jours de camp	1)	

Jours de repos	Nombre		
Obtenus pendant la durée du camp à savoir les (dates) :			
obtenus après le camp		2)	
Total du nombre de jours de repos (ne doit pas excéder la valeur indiquée dans le tableau ci-dessous)			

L'affectation totale a ainsi lieu du _____ au _____	_____ jours = Somme 1)+2)	
---	------------------------------	--

Nombre max. de jour de repos

Durée du camp en jours	1 à 6	7 à 10	11 à 13	14 à 17	18 à 20	21 à 24	25
Jours de repos imputables au maximum	0	1	2	3	4	5	6